

établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à :

N° du lot	Montant de la caution en FCFA
Unique	Trois cent mille (300 000) francs CFA

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services des marchés du Maître d'Ouvrage à la Mairie de Kiiki.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services des marchés du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Kiiki d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **30 000 (Trente mille) francs CFA**.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

12. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en **sept (07) exemplaires**, dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tel, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki, au plus tard le **17 AVRIL 2026 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°08/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2026 DU 17 MARS 2026, POUR L'EXÉCUTION EN PROCEDURE D'URGENCE TRAVAUX RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIIKI (2,5KM) DANS LA COMMUNE DE KIIKI, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINDDEVEL, EXERCICE 2026.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

13. Recevabilité des offres :

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives en dehors de la CNPS ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

14. Ouverture des plis :

L'ouverture des offres aura lieu le **17 AVRIL 2026 à 13 heures précises**, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant à la Mairie de Kiiki.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{re} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),

- 2^{eme} étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)

- 3^{eme} étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Principaux critères d'évaluation des offres :

15-1- : Critères éliminatoires :

- Absence ou Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis,
- Absence de la copie certifiée conforme de l'Attestation de catégorisation ou la copie de la Décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses, ou pièce falsifiée ;
- Note des critères valides inférieure à 70% ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce Administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis;

- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) 48 h après l'ouverture des plis;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

15-2 : Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

1. le rapport de visite de site (photo) ; déclaration de visite de site du soumissionnaire signé sur l'honneur;
2. Surface financière (minimum égale à 30% du TTC).
3. les références de l'Entreprise ;
4. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
5. l'expérience du personnel d'encadrement ;
6. la méthodologie.
7. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée ;
8. le CCAP complet, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée.

approuvée.

N.B: 1/- Les copies de diplômes du personnel d'encadrement devront être certifiées par une autorité compétente ainsi que les cartes grises du matériel roulant

2/- l'Attestation de visite de site

3/- le Rapport de visite de site est signé sur l'honneur

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 % de oui seront retenues pour la suite de la procédure d'adjudication.

Les travaux seront attribués au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée sera financièrement la moins disante.

Toute offre non présentée en **trois (03)** volumes sera purement et simplement rejetée; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier du présent Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

17. Attribution du marché :

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki (SIGAM). L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC ou envoyer un SMS au numéro 1517 ; numéro vert MINMAP 673205725, 699370748.

Kiiki, le 17 MARS 2026
Le Maire de la Commune de Kiiki
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/DGMI (pour information) ;
- ARMP/CE (pour publication dans le JDM)
- PREFET/ MI (pour information et affichage) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- DDMAP/ MI (pour affichage) / ARCHIVES
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS



Mamba Dohille
Maire de la Commune de KIIKI



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°08/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2026 DU 17 MARS 2026, POUR L'EXÉCUTION EN
PROCEDURE D'URGENCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON
ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIKI (2,5KM) DANS LA COMMUNE
DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE,
EXERCICE 2026.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDDEVEL, EXERCICE 2026.

Le Maire de la commune de Kiki, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la république du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution en procédure d'urgence des travaux de réhabilitation du tronçon de route ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIKI (2,5KM) DANS LA COMMUNE DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU.

2. Allotissement :

Les travaux sont répartis en un lot suivant les itinéraires ci - après :

Tronçons	Commune traversée	Code de la Route	Année	Budget Provisonnel TTC	Délai (mois)
RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIKI (2,5KM)	KIKI	-	2026	15 000 000	03
TOTAL				15 000 000	03

3. Consistance des travaux :

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation du chantier
- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux préliminaires ;
- L'assainissement des eaux pluviales, drainage et ouvrages ;
- Dégagement mécanique à la pelle/Déforestation ;
- Les terrassements généraux ;

4. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais catégorisées.

5. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics, à travers le BIP exercice 2026. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert est de : **Quinze Millions (15 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

6. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

7. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de Kiki (SIGAM).

8. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire timbrée (garantie bancaire de soumission) accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC) en conformité des dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 d'une durée valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou les compagnies d'assurance

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE KIIKI

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

KIKI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°08/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2026 DU 17 MARS 2026, POUR L'EXÉCUTION EN
PROCEDURE D'URGENCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON
ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIIKI (2,5KM) DANS LA COMMUNE
DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE,
EXERCICE 2026.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDDEVEL, EXERCICE 2026.

Le Maire de la commune de Kiki, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la république du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution en procédure d'urgence des travaux de réhabilitation du tronçon de route ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIIKI (2,5KM) DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU.

2. Allotissement :

Les travaux sont repartis en un lot suivant les itinéraires ci - après :

Tronçons	Commune traversée	Code de la Route	Année	Budget Provisionnel TTC	Délai (mois)
RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIIKI (2,5KM)	KIIKI	-	2026	15 000 000	03
TOTAL				15 000 000	03

3. Consistance des travaux :

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation du chantier
- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux préliminaires ;
- L'assainissement des eaux pluviales, drainage et ouvrages ;
- Dégagement mécanique à la pelle/Déforestation ;
- Les terrassements généraux ;

4. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais catégorisées.

5. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics, à travers le BIP exercice 2026. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert est de : **Quinze Millions (15 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

6. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

7. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de Kiki (**SIGAM**).

8. Cautonnement provisoire (garantie de soumission) :

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire timbrée (garantie bancaire de soumission) accompagné du **récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC)** en conformité des dispositions de la **lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024** d'une durée valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou les compagnies d'assurance

établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à :

N° du lot	Montant de la caution en FCFA
Unique	Trois cent mille (300 000) francs CFA

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services des marchés du Maître d'Ouvrage à la Mairie de Kiiki.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services des marchés du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de KIiki d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **30 000 (Trente mille) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

12. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en **sept (07) exemplaires**, dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tel, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki, au plus tard le **17 AVRIL 2026 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°08/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2026 DU 17 MARS 2026, POUR L'EXÉCUTION EN PROCEDURE D'URGENCE TRAVAUX RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE ENTRÉE CMA – LYCÉE TECHNIQUE DE KIiki (2,5KM) DANS LA COMMUNE DE KIiki, LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINDDEVEL, EXERCICE 2026.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

13. Recevabilité des offres :

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives en dehors de la CNPS ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

14. Ouverture des plis :

L'ouverture des offres aura lieu le **17 AVRIL 2026 à 13 heures précises**, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant à la Mairie de Kiiki.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{er} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2^{eme} étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Principaux critères d'évaluation des offres :

15-1- : Critères éliminatoires :

- Absence ou Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis,
- Absence de la copie certifiée conforme de l'Attestation de catégorisation ou la copie de la Décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses, ou pièce falsifiée ;
- Note des critères valides inférieure à 70% ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce Administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis;

- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) 48 h après l'ouverture des plis;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

15-2 : Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

1. le rapport de visite de site (photo) ; déclaration de visite de site du soumissionnaire signé sur l'honneur;
2. Surface financière (minimum égale à 30% du TTC).
3. les références de l'Entreprise ;
4. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
5. l'expérience du personnel d'encadrement ;
6. la méthodologie.
7. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée ;
8. le CCAP complet, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée.

N.B: 1/- Les copies de diplômes du personnel d'encadrement devront être certifiées par une autorité compétente ainsi que les cartes grises du matériel roulant

2/- l'Attestation de visite de site

3/- le Rapport de visite de site est signé sur l'honneur

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 % de oui seront retenues pour la suite de la procédure d'adjudication.

Les travaux seront attribués au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée sera financièrement la moins disante.

Toute offre non présentée en **trois (03)** volumes sera purement et simplement rejetée; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier du présent Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

17. Attribution du marché :

Le Maire d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Kiiki (**SIGAM**). L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC ou envoyer un SMS au numéro 1517 ; numéro vert MINMAP 673205725, 699370748.

Kiiki, le 17 MARS 2026
Le Maire de la Commune de Kiiki
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/DGMI (pour information) ;
- ARMP/CE (pour publication dans le JDM)
- PREFET/ MI (pour information et affichage) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- DDMAP/ MI (pour affichage) / ARCHIVES
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

